

**Cession d'une bande de terrain à la SCI A.B. après déclassement, rue Thomas Edison**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le développement des activités de l'Entreprise BARONCHELLI (bâtiments, gros-oeuvre, terrassement, location de matériel) nécessite une extension sur son site actuel rue Thomas Edison.

A cet effet, M. BARONCHELLI a sollicité la Ville de Besançon pour l'acquisition d'une bande de terrain communal contiguë à sa propriété, d'une contenance de 557 m<sup>2</sup>, à prendre sur une propriété de plus grande importance, cadastrée section MP n° 200, mise actuellement à la disposition du District pour la déchetterie.

Un accord est intervenu avec M. BARONCHELLI gérant de la SCI A.B. sur la base de 100 F/m<sup>2</sup> (conforme avec l'évaluation du service des Domaines) soit une somme forfaitaire de 55 700 F. Le District consulté est d'accord sur cette transaction.

La recette de 55 700 F sera encaissée au chapitre 92.824.775.00501. 30100.

L'ensemble de la propriété communale mise à la disposition de la déchetterie est du domaine public communal. La partie de terrain cédée à la SCI A.B. n'étant pas utilisée par la déchetterie, elle est désaffectée de fait.

Ce terrain est enregistré à l'inventaire comptable sous le numéro BAT.B.93605.

Le Conseil Municipal est invité à :

- constater la désaffectation de cette partie de terrain et à prononcer son déclassement,
- décider cette cession aux conditions définies ci-dessus,
- et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.*